



Budget supplémentaire 2026

A l'issue des élections municipales et après la clôture des comptes de l'exercice 2025, le conseil municipal du 18 mai 2026 a ajusté ses prévisions financières lors d'une étape appelée budget supplémentaire.

Celui-ci permet de :

- intégrer les résultats de l'année précédente (2025),
- ajuster certaines dépenses et recettes en fonction de la réalité de l'année,
- inscrire de nouveaux projets non prévus initialement.

Une situation financière saine

Les comptes 2025 de la commune (budget principal) font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 429 272 €
- un excédent d'investissement de 387 558 €.

Le taux d'épargne brute — qui mesure la capacité de la commune à financer ses investissements sans s'endetter davantage — s'établit à 19 % en 2025, nettement au-dessus du seuil d'alerte de 10 % et supérieur à la moyenne des communes comparables (16,8 %).

Un point de vigilance toutefois : les dépenses de fonctionnement progressent plus vite que les recettes depuis deux ans (effet dit « de ciseau »), et la capacité d'autofinancement recule de 6,5 % entre 2024 et 2025. Cette évolution s'explique notamment par la hausse des charges de personnel, liée à des facteurs largement extérieurs à la commune : revalorisation du point d'indice, hausse des cotisations retraite (CNRACL), participation obligatoire à la mutuelle santé des agents, etc.

Que devient l'excédent 2025 ?

Conformément à la réglementation, cet excédent est réaffecté au budget 2026 :

- l'excédent de fonctionnement (429 272 €) vient abonder les recettes d'investissement du budget supplémentaire 2026;
- l'excédent d'investissement (387 558 €) est automatiquement reporté en recettes d'investissement 2026.

Les principaux ajustements du budget supplémentaire

Le budget supplémentaire reste un ajustement à la marge du budget primitif (dont le total en fonctionnement s'élève à environ 2,33 M€) :

- Charges à caractère général (dépenses courantes : énergie, entretien, prestations...) : légère hausse de 19 800 €, avec des baisses sur l'énergie et les fêtes et cérémonies compensées par une hausse des prestations de services et de la maintenance.
- Charges de personnel : ajustement de 8 000 €.

- Recettes fiscales et dotations : ajustements de quelques milliers d'euros à la hausse comme à la baisse selon les postes, sans évolution de la fiscalité locale.

Un projet structurant : les panneaux photovoltaïques

La commune engage l'installation de panneaux photovoltaïques et la construction d'une ombrière photovoltaïque, pour un marché de travaux d'environ 639 300 € TTC. Ce projet est cofinancé par :

- Une partie d'autofinancement
- Un emprunt de 500 000 € sur 15 ans à taux fixe de 3,8 %, dont une partie des annuités sera compensée par les économies d'énergie réalisées grâce à l'autoconsommation et la revente du surplus d'électricité produite.

Une subvention européenne a été déposée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et viendrait, le cas échéant, participer au financement.

En résumé

La commune de Taluyers conserve une situation financière solide, avec des marges de manœuvre réelles pour investir, tout en restant vigilante sur la progression des charges de fonctionnement, notamment liées à la masse salariale.

Le budget supplémentaire 2026 traduit cette gestion prudente : il consolide les résultats de l'exercice 2025 et engage un investissement d'avenir dans la transition énergétique de la commune.

Le budget supplémentaire 2026 est à disposition au secrétariat de la mairie